

Parc national des Cévennes

Orientation 06-1: Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois

[...]

- **Mesure 6.1.5: Etudier l'opportunité d'une stratégie de différenciation territoriale des produits bois**

Le territoire du Parc national des Cévennes exporte peu de bois. Il en importe beaucoup.

Le développement des potentialités locales est privilégié pour l'approvisionnement local afin de limiter les importations. En parallèle, les professionnels de la filière bois élaborent une politique d'exportation des bois locaux.

Une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie de différenciation territoriale est engagée par les acteurs concernés. Elle s'appuie notamment sur la valorisation de l'origine « Parc national » associée à des critères de gestion durable.

Le recours à la marque Sud de France est étudié, dans le but de rayonner au-delà de la région Languedoc-Roussillon.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Assistance technique et financière

Contributions des communes adhérentes

Soutien au développement des filières via la commande publique

Principaux autres partenaires à mobiliser

DRAAF

CCI, Arfobois

CRPF, syndicats des propriétaires forestiers privés

Groupement de Développement Forestier du Gard

Page 166 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2744

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-06 11:44